



Le Rav Yossef Haïm Sitruk vient de lancer une initiative invitant tous les juifs de France à posséder une lettre dans "le Sefer Torah des juifs de France" apportant ainsi la bénédiction divine et la protection de D.ieu sur chacun, homme, femme et enfant.

Cette initiative rejoint les campagnes du Rabbi de Loubavitch sur l'importance pour chaque juif de posséder une lettre dans un Sefer Torah en 1980, pour les enfants et en 1981 pour les adultes.

En 1980, le Rabbi a encouragé d'écrire un Sefer Torah, destiné à unir les enfants. Pure et non atteinte par le péché, l'unité des enfants est absolue. Chaque enfant juif, garçon ou fille, avant l'âge de la Bar Mitsva ou de la Bat Mitsva, peut acquérir une lettre dans le Sefer Torah des enfants. Six rouleaux de la Torah ont déjà été écrits pour les enfants. Le septième est en cours d'écriture dans la vieille ville de Jérusalem, où tous ces Sifrei Torah sont gardés. [LIRE LA](#)

SUITE

En 1981, dans une réunion hassidique du Chabbat Parachat Mikets, le Rabbi proposa d'écrire également un Sefer Torah général pour les adultes. Il mentionna la prophétie à la fin du livre de Daniel (12:1) : "A cette époque (où l'ange) Michaël, le grand prince qui défend les enfants de ton peuple, va se lever, ce sera une époque de détresse comme il n'y en a pas eu depuis qu'existe une nation jusqu'à ce moment et sera sauvé tout celui qui sera inscrit dans le Sefer Torah".

En d'autres termes, bien que ce sera un moment de détresse telle qu'il n'y en a jamais eu pour les juifs et pour les non-juifs, les juifs n'auront cependant rien à craindre car "Il ne sommeille ni ne dort le Gardien d'Israël" et "mon aide viendra du Seigneur, Créateur du ciel et de la terre". D'autant plus que Michaël, le grand prince sera présent pour plaider pour le peuple juif." Et le verset de continuer : "Et à ce moment-là sera sauvé, tout celui qui est inscrit dans le Livre."

L'interprétation du sens simple du mot "Sefer", "livre", est "le livre de D.ieu", le Sefer Torah. Ainsi, la phrase ci-dessus fait référence à tous ceux qui possèdent une lettre dans un Sefer Torah !

Il faut donc s'assurer que chaque juif possède une lettre dans l'un des Sifrei Torah, afin qu'il fasse partie de : "celui qui est inscrit dans le livre" et donc "sera sauvé".

R . Saadaya Gaon explique le verset : tous ceux qui sont inscrits dans le livre sont les Tsadikim (les justes), comme il est écrit: "et Il a écrit dans le livre de souvenirs devant Lui".

Or, "tout ton peuple est constitué de justes" et le verset : "tous ceux qui sont inscrits dans le livre" se réfère donc à tous les juifs. Chaque juif doit donc posséder une lettre dans un Sefer Torah. Car, comme il est expliqué ci-dessus, "Hasefer", "le livre" dans son sens simple, se réfère au Sefer Torah.

Tout ceci souligne la grande importance pour chaque juif de posséder une lettre dans un Sefer Torah et de faire connaître à tous, le verset ci-dessus.

Que ce soit la Volonté de D.ieu que nous puissions multiplier les efforts dans ce sens, jusqu'à ce que tous les juifs possèdent effectivement une lettre, et "seront sauvés, tous ceux qui sont inscrits dans le livre." Bien qu'il y ait plusieurs Sefer Torah, ils sont tous unis, et tous les juifs sont ainsi inscrits dans "le Livre".

Grâce aux efforts de chacun pendant l'exil (en particulier dans ce domaine), nous mériterons d'avoir la délivrance complète par notre juste Machia'h, avec bonté et miséricorde, rapidement et de nos jours.

En ces moments difficiles vécus dernièrement en France, cette initiative du Rav Yossef Haïm Sitruk d'inscrire chaque juif dans le Sefer Torah des juifs de France apportera la bénédiction et la protection divine pour chacun et chacune.

Le Rav Sitruk propose que chacun acquiert une lettre d'un montant de 5 euros. Les détails concernant la participation à l'écriture de ce Sefer Torah seront communiqués dans les jours à venir.